

## Compte rendu de secteur

### Infrastructures scolaires

#### Historique

---

La Résolution 34/2019 de l'Assemblée des Premières Nations (APN), *Examen des infrastructures scolaires des Premières Nations*, appuie le travail du Comité des Chefs sur l'éducation (CCE), du Conseil national indien de l'éducation (CNIE) et de l'APN en vue de procéder à un examen des politiques et des programmes fédéraux en matière d'infrastructures scolaires. Cet examen vise à améliorer les infrastructures scolaires en tenant compte des droits inhérents et issus de traités des Premières Nations en matière d'éducation et à promouvoir la prise en charge de l'éducation des Premières Nations par les Premières Nations.

En 2022, l'APN a adopté la résolution 46/2022, *Réforme du financement des infrastructures scolaires*, qui appuie un nouveau processus d'élaboration conjointe visant à améliorer la façon dont les Premières Nations reçoivent des fonds pour les infrastructures scolaires. La résolution indique que l'APN, le CCE et le CNIE dirigeront un processus d'élaboration conjointe qui créera de nouveaux pouvoirs et une réforme permettant aux Premières Nations d'inclure des capitaux dans leurs ententes existantes ou nouvelles en matière d'éducation.

#### Récentes activités de plaidoyer de l'APN

---

Le 1<sup>er</sup> avril 2023, les Normes sur les surfaces dans les écoles (NSE) nouvellement co-élaborées ont été mises en œuvre dans l'ensemble du Canada, ce qui garantit que toutes les nouvelles constructions ou rénovations d'écoles des Premières Nations permettront aux élèves de disposer de la plus grande surface par élève par rapport au reste du Canada. Les NSE représentent les normes nationales qui régissent le développement des infrastructures scolaires dans les réserves. Elles comportent plusieurs améliorations depuis les dernières modifications apportées en 2021. Ces améliorations comprennent l'allègement des pressions en matière d'inscription en concevant des écoles avec le plus grand horizon de conception au Canada, en réformant l'allocation d'espaces pour l'éducation inclusive et en assurant l'intégration des apprenants adultes des Premières Nations au cours de la phase de conception. La mise en œuvre de ces nouvelles normes est l'aboutissement d'un processus d'élaboration conjointe d'un an avec Services aux Autochtones Canada (SAC).

#### Prochaines étapes

---

Fort de l'obtention des normes scolaires les plus avancées au Canada, l'APN plaide en faveur d'investissements plus importants dans les infrastructures scolaires pour construire ces écoles, notamment des écoles des Premières Nations au Yukon et dans les Territoires du Nord-Ouest. Sans nouveau financement pour les écoles des Premières Nations dans le budget fédéral de 2023,

l'écart en ce qui concerne les infrastructures scolaires continuera de se creuser par rapport à l'écart déjà estimé à 4,7 milliards de dollars.

Depuis l'adoption de la Résolution 46/2022, le Secteur des langues et de l'apprentissage de l'APN travaille à l'élaboration d'un plan de réforme visant à modifier diverses autorisations afin d'inclure d'importants fonds pour les infrastructures scolaires dans les accords régionaux sur l'éducation. Une correspondance officielle a été envoyée à Patty Hajdu, ministre de Service aux Autochtones Canada, afin d'obtenir une élaboration conjointe plus poussée et des engagements officiels pour donner suite à ces priorités.

## Compte rendu de secteur

### **Modèle de financement des langues des Premières Nations**

#### **Historique**

---

Les résolutions de l'Assemblée des Premières Nations (APN) 10/2021, *Soutien à l'élaboration conjointe d'un nouveau modèle de financement des langues autochtones fondé sur les distinctions*, et 17/2022, *Soutenir un modèle de financement des langues des Premières Nations*, appuient le Comité des Chefs sur les langues (CCL) et le Comité technique sur les langues (CTL) de l'APN dans l'élaboration et la mise en œuvre d'un modèle de financement des langues des Premières Nations.

#### **Récentes activités de plaidoyer de l'APN**

---

Au cours de l'année écoulée, l'APN a travaillé avec le CTL, le CCL et le ministère du Patrimoine canadien (MPC) à l'élaboration et à la mise en œuvre d'un modèle provisoire de financement des langues des Premières Nations, lequel comprend la révision de la formule d'allocation régionale des Premières Nations pour le financement du Volet des langues autochtones (VLA) à compter de 2023-2024. La nouvelle formule d'allocation veillera à ce que les régions des Premières Nations reçoivent un financement équitable dans le cadre des engagements financiers existants du gouvernement du Canada.

Pour appuyer l'élaboration et la mise en œuvre du modèle de financement des langues des Premières Nations, l'APN a également rédigé un rapport intitulé *Revitaliser les langues des Premières Nations : Une analyse des coûts*. Ce rapport détermine les coûts pour les langues des Premières Nations, lesquels s'élèvent à environ 2 milliards de dollars par an pour les initiatives linguistiques en dehors des écoles. Cette analyse a été utilisée pour étayer une partie de la présentation pré-budgétaire de l'APN pour 2023. Bien que le budget de 2023 n'ait pas prévu de nouveaux fonds pour la revitalisation des langues, l'APN continuera d'utiliser ces estimations dans le cadre des efforts de plaidoyer qu'elle déploie pour obtenir un financement accru pour les langues.

Enfin, le 29 mars 2023, le CCL a recommandé l'adoption d'une formule provisoire de répartition régionale révisée, fondée sur plusieurs facteurs, dont le nombre de langues, la population, la vitalité linguistique, le nombre de Premières Nations et l'éloignement. Cette formule de répartition répond aux préoccupations des Premières Nations concernant une stratégie de financement équitable et sera présentée sous la forme d'une nouvelle résolution que les Premières Nations en assemblée examineront lors de la prochaine Assemblée générale annuelle.

## **Prochaines étapes**

---

Le Secteur des langues et de l'apprentissage continuera de promouvoir la mise en œuvre et le renforcement de la *Loi sur les langues autochtones* (LLA), notamment en participant au prochain examen parlementaire de la Loi. Le Secteur donne également la priorité à l'amélioration de la défense des intérêts budgétaires, en apportant notamment de nouvelles modifications à la présentation pré-budgétaire pour le budget fédéral de 2024 afin de s'assurer que le financement annuel octroyé aux Premières Nations appuie la pleine mise en œuvre de la revitalisation des langues.